Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 56 [i.e. 57] (1986)

Heft: 6: Le nouveau visage de la formation professionnelle

Artikel: La formation de l'apprenti à travers l'histoire

Autor: Steiner, André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824208

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La formation de l'apprenti à travers l'histoire

par André STEINER, maître professionnel

Une main habile sans la tête qui la dirige est un instrument aveugle. La tête sans la main qui réalise reste impuissante.

Claude Bernard
« Introduction à la médecine expérimentale »

Pendant très longtemps, la plupart des races et des civilisations ont considéré que le travail sous toutes ses formes, manuel et intellectuel, constituait une activité dégradante, et, à ce titre, ne méritait aucun intérêt de la part des hommes libres et des philosophes. Toute l'Antiquité grecque était convaincue, avec Platon et Aristote, de la légitimité de l'esclavage et à Rome, sous la République comme sous l'Empire, l'exercice de n'importe quelle profession était considéré comme une manifestation servile.

Il faut attendre le Moyen Age pour voir peu à peu se réhabiliter les notions de profession et de travail, sous deux influences concomitantes, mais pourtant très distinctes.

Au moment où la Rome papale et la Renaissance italienne commencent à accorder une valeur particulière aux travaux intellectuels et artistiques devenus compatibles avec tous les échelons sociaux, les corporations d'essence germanique et hanséatique s'efforcent de regrouper les travailleurs manuels libérés de la tutelle du servage. Leur action s'expliquait d'ailleurs autant par le souci d'opposer une résistance collective aux féodalités encore très puissantes, laïques et ecclésiastiques, que par le désir, en contrôlant d'éventuelles concurrences, de garder aux maîtres artisans la plénitude de leurs nouveaux privilèges. C'est cette dernière arrière-pensée qui légitime en grande partie l'importance accordée par les maîtrises à l'apprentissage et explique pourquoi ce dernier devint alors un préalable obligatoire à l'exercice de la plupart des professions manuelles.

Sept ans d'apprentissage...

La durée et les conditions de l'apprentissage étaient alors réglées sur les propositions de chaque corporation de métiers par des actes de l'autorité locale et du pouvoir central. *« La durée de l'apprentissage de la plupart des corps de métier,* dit Adam Smith, *paraît avoir été anciennement fixée dans toute l'Europe au terme ordinaire de sept ans. »*

Plus tard, la durée de l'apprentissage variait dans les différentes villes et, suivant les métiers, elle était généralement de 5 ans. Le nombre des apprentis que chaque maître pouvait avoir était fixé. De même, l'âge de l'enfant pouvant entrer en apprentissage et le temps qu'il devait y consacrer, soit pour se perfectionner dans la pratique de son état, soit pour s'acquitter envers son maître, étaient aussi soigneusement précisés. Quelles qu'aient été les raisons de cette attention particulière portée à l'apprentissage, qu'elles aient été inspirées par un véritable malthusianisme professionnel, ou, au contraire, qu'elles aient été seulement légitimées par l'orgueil du métier et le

désir de n'y laisser entrer que des compagnons très qualifiés, il est indéniable que la formation professionnelle des adolescents s'y effectuait dans des conditions qui pourraient paraître enviables à beaucoup de jeunes d'aujourd'hui.
L'apprentissage de ces métiers, à partir d'une instruction de base commune à tous, s'il était sévèrement codifié à l'intérieur de la profession, pour conserver à chaque corps de métier sa qualité et sa spécialisation propres, n'avait rien d'un enseignement collectif plus ou moins dépersonnalisant.

La lente acquisition des connaissances techniques

Près de compagnons plus âgés et sous la houlette de l'artisan, le jeune s'efforçait d'acquérir assez lentement l'ensemble des connaissances techniques et pratiques nécessaires au métier qu'il souhaitait exercer plus tard.
Il n'y avait pas, ainsi qu'aujourd'hui, différents postes de travail dans un métier. Chaque profession constituait à elle seule ce qu'il est convenu d'appeler de nos jours une famille professionnelle.
Jusqu'à la révolution industrielle du XIXe siècle, l'apprenti pouvait concevoir sa formation, comme la considèrent encore certains fils de grands industriels ou de grands commerçants modernes, confiés par leur père à des établissements concurrents étrangers, pour s'y mettre au courant des questions commerciales internationales ou pour s'y habituer à de nouvelles techniques.
Il était d'autant moins dépaysé qu'en même temps qu'il apprenait un métier, il était élevé dans un climat d'une profession ou d'un milieu socio-culturel qu'il connaissait déjà. Traité comme un fils par l'artisan, il partageait ses repas et, le plus souvent, couchait sous son toit.
Appelé la plupart du temps à devenir un futur artisan-patron, il avait la presque certitude d'œuvrer pour son propre avenir et sa propre réussite en s'assimilant les techniques et les secrets de fabrication. L'apprentissage n'était qu'une étape dans la voie qui, à travers le compagnonnage, devait le mener à la maîtrise, donc à l'indépendance sociale et laborieuse. Apprenti avec tout ce que ce terme implique de maladresse et d'ignorance dans le langage courant, il était encore, comme ses camarades des collèges ou des universités, un élève, dont l'initiative future ne connaissait pas de limites, et capable, le cas échéant, de s'élever un jour jusqu'au rang de ses maîtres.
La découverte, au milieu du XIXe de nouvelles sources d'énergie, plus efficaces et plus économiques que l'énergie animale, ainsi que le développement concomitant des moyens de locomotion mécanique virent bouleverser ce tableau.
Au fur et à mesure de l'extension du machinisme, toutes les nations d'Europe occidentale virent se créer sur leur sol de vastes entreprises industrielles et commerciales très différentes des entreprises artisanales et familiales préexistantes. Disposant de marchés plus larges, elles arrachèrent vite à l'artisan classique une grande partie de ses tâches habituelles, en même temps qu'une grande partie de sa main-d'œuvre familiale ou locale, obligée d'aller chercher ailleurs le salaire de son travail. De nombreux jeunes qui auraient pu prétendre à devenir un jour patrons furent ainsi condamnés par la loi d'une concurrence qui dure encore, à devenir les simples salariés de chefs d'entreprises, de plus en plus éloignés de leur personnel, à mesure que sa masse en augmentait.

La tête et le bras

Très vite le moment arriva où, de ce fait, un fossé toujours plus profond se creusa entre, d'une part, une minorité responsable de la conception et de la direction

des opérations et, d'autre part, une masse, assez irresponsable ou considérée comme telle, à qui était confiée l'application concrète des décisions abstraites émanant d'une hiérarchie toujours plus lointaine. Une distinction nouvelle était faite entre l'esprit qui crée et imagine et le bras qui exécute.
En même temps qu'il se voyait condamné à ne plus profiter directement des fruits de sa formation professionnelle, le jeune apprenti se voyait donc aussi privé des joies de l'élaboration et de la création personnelle.

La modicité des salaires attribués à ces deux catégories de main-d'œuvre, a priori inférieures, amena ainsi beaucoup d'employeurs à rechercher systématiquement cette solution, même quand le marché offrait des travailleurs masculins adultes en nombre suffisant.
Enfin, le fait que certains postes de travail, dans le textile par exemple, ne paraissaient pas exiger d'aptitudes physiques particulières et, par contre, réclamaient des qualités jugées spécifiquement juvéniles ou féminines, telles que dextérité manuelle, douceur des gestes,

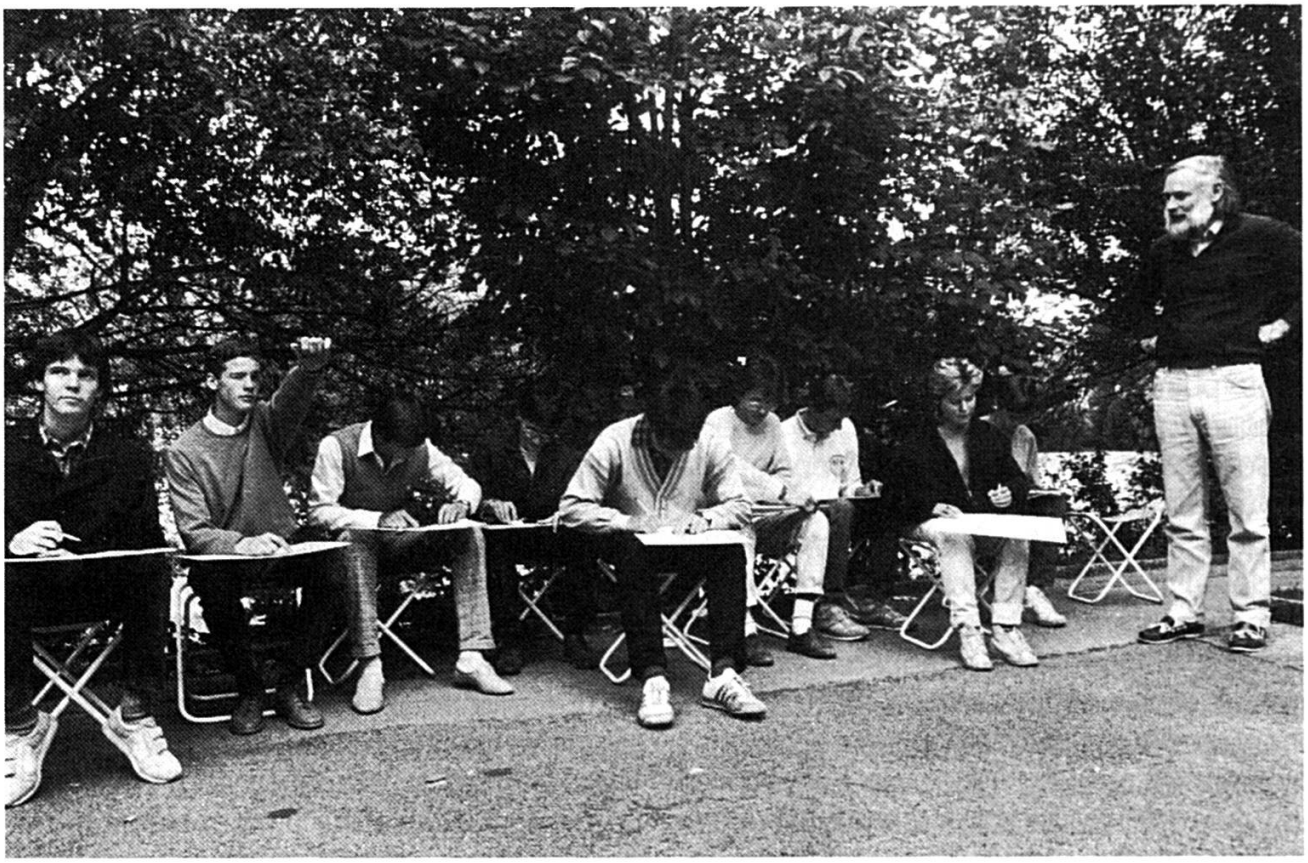

La tête... et le bras!

La révolution industrielle eut d'autres graves conséquences. Très vite, beaucoup de nouvelles entreprises, surtout dans les régions à faible densité démographique, eurent à faire face à une relative pénurie de main-d'œuvre masculine et, pour y remédier, se trouvèrent dans l'obligation d'embaucher des femmes et des enfants.

ou stature réduite, ne fit qu'accélérer ce transfert des femmes et des enfants de leur foyer et de l'école vers les usines les plus proches. Impatients de diriger vers leurs machines, le plus tôt possible, des travailleurs susceptibles de rendre vite les meilleurs services, les mêmes employeurs trouvaient plus facile de faire bénéficier des adultes du minimum de

L'apprentissage : un statut particulier.

préparation technique indispensable, plutôt que des enfants, incapables à leurs yeux de se mettre au courant rapidement et – surtout – d'être utilisés immédiatement. L'apprenti, déjà tenu à l'écart des préoccupations les plus agréables ou les plus nobles de son futur métier d'homme, se voyait ainsi, de surcroît, retirer le bénéfice de toute formation.

Son apprentissage n'était plus que celui des gestes les plus élémentaires. Par chance seulement, il pouvait espérer, sur les lieux de travail, s'initier progressivement et maladroitement à des responsabilités un peu moins misérables. Encore fallait-il pour cela qu'un quelconque mouvement de main-d'œuvre ne le dirige pas à ce moment vers une autre entreprise et vers d'autres métiers, en l'obligeant ainsi à tout recommencer à zéro. Comment d'ailleurs aurait-il pu, étant donné son âge d'entrée au travail, s'intéresser à une quelconque promotion future ?

Des journées de 14 heures

En 1893, dans une interpellation à la Chambre des Pairs, on pouvait s'indigner des journées de travail de 15 et même 16 heures imposées, dans la région lyonnaise, à des « apprentis » de moins de 10 ans. A la même époque, le Dr Vuillermé, dans son célèbre rapport sur « L'état des ouvriers des manufactures du royaume », signalait de son côté que des enfants de 5 et même 4 1/2 ans étaient fréquemment employés à dévider des trames pendant près de 14 heures consécutives. A l'exception de quelques rares professions encore fortement inspirées de l'esprit des anciennes corporations, comme celles par exemple de l'imprimerie ou du bâtiment, le mot apprentissage se vidait peu à peu de son contenu implicite « d'enseignement » et ne constituait plus qu'une simple référence à un statut particulier justifiant, du fait de l'âge et donc du faible rendement, un abattement de salaire appréciable pour l'employeur.

La diversification des professions

Peu à peu aussi, l'élargissement parallèle des besoins de la collectivité et des techniques destinées à les satisfaire se mit à diversifier à l'intérieur de chaque profession des métiers et des postes de travail de plus en plus spécialisés et de plus en plus étrangers l'un à l'autre.

Un exemple en est donné par l'évolution de familles professionnelles telles que la métallurgie ou le travail du bois, qui, nées l'une de l'atelier du forgeron et l'autre de celui du menuisier, comptent aujourd'hui chacune plusieurs centaines de spécialisations internes différentes.

La création de chaque objet fini, comme sa mise sur le marché échappèrent ainsi vite à l'initiative d'un seul, pour ne plus être que le produit du travail d'un groupe anonyme et souvent dispersé entre plusieurs ateliers ou même plusieurs usines.

Bien souvent aussi, tout apprentissage effectif était interdit puisque le jeune astreint aux mêmes horaires que les adultes était souvent associé à l'un d'eux pour l'aider en permanence dans son travail et, donc, ne pouvait découvrir de l'ensemble du métier qu'un aspect obligatoirement très étroit.

Le droit à l'enseignement

Peu à peu pourtant, sous l'influence de mouvement libéral qui accompagna presque partout en Europe le développement de l'industrie moderne, des initiatives législatives et administratives vinrent protéger la main d'œuvre infantile contre les tendances esclavagistes de certains employeurs. Les horaires de présence furent limités et les travaux jugés trop fatigants ou trop dangereux interdits. A peu près à la même époque, fut reconnu le droit pour tous à l'enseignement et, progressivement, l'âge d'admission au travail recula avec la prolongation de la période de scolarité. L'industrie, pendant ce temps, se transformait elle aussi et le besoin se fit vite sentir d'une main-d'œuvre qualifiée, à mi-chemin entre l'échelon ingénieur et l'échelon manœuvre. Pour préparer ces ouvriers spécialistes, ces contremaîtres, des entreprises se virent obligées, seules ou groupées par familles professionnelles, d'ouvrir des cours professionnels ou des écoles techniques réservées aux sujets jeunes, capables grâce à leur préparation primaire initiale d'assimiler rapidement les rudiments de connaissances techniques devenus nécessaires à l'occupation de certains postes de travail.

A. S.